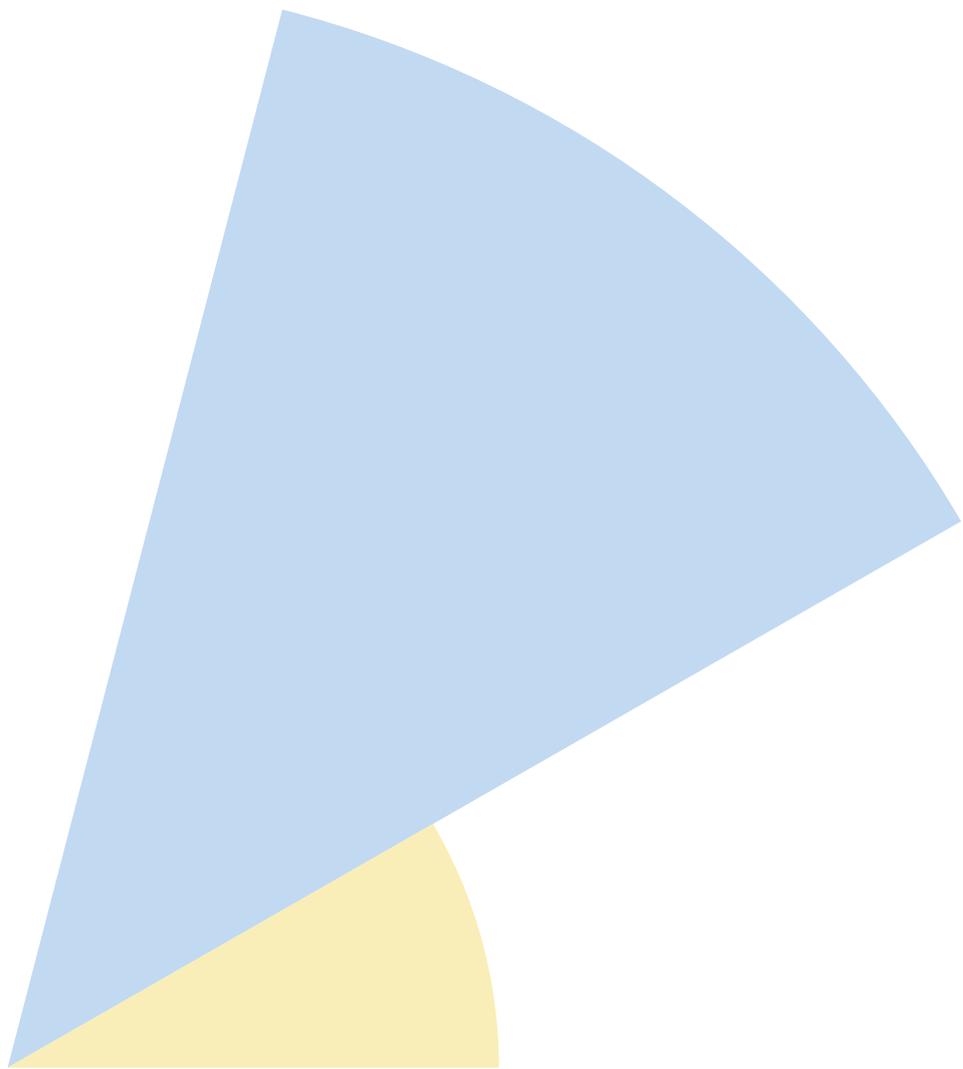


Zooms thématiques



Après une séparation, les femmes basculent plus souvent que les hommes dans la pauvreté en Bretagne et dans les Pays de la Loire

Chaque année, 3 % des couples résidant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire se séparent. Si la perte financière induite au moment de la séparation est significative pour les deux ex-conjoints, elle est aussi fréquemment subie de manière inégalitaire. Suite à une rupture, les femmes sont plus souvent en situation de pauvreté (25 %) que les hommes (15 %). La majorité d'entre elles ne l'était pas avant la séparation. L'écart s'amplifie avec l'âge ou en cas de divorce. Cette baisse de niveau de vie plus marquée pour les femmes est principalement le reflet des inégalités salariales avant la séparation : elles subissent davantage la perte du bénéfice du salaire de l'ex-conjoint, qui bien souvent était le plus élevé. Les mécanismes redistributifs mis en place ne compensent pas totalement le choc financier. Lors de la séparation, les femmes déménagent plus que les hommes et se retrouvent plus souvent à la tête d'une famille monoparentale. Deux ans après, la situation financière des femmes s'améliore, même si leur taux de pauvreté reste supérieur à celui des hommes.

Les parcours conjugaux prennent aujourd'hui des formes variées. De plus en plus de couples sont pacés ou vivent en union libre, même si le mariage reste la forme d'union la plus répandue. Si la première cohabitation en couple a lieu de plus en plus tard, les séparations sont néanmoins plus fréquentes depuis quelques décennies. En moyenne entre 2011 et 2017, 68 % des personnes majeures vivent en couple en Bretagne ou dans les Pays de la Loire. Chaque année, 45 000 couples de ces deux régions se séparent, soit 3 % d'entre eux. Les ruptures sont plus courantes pour les unions libres (11 % par an) que pour les Pacs (2 %) ou les mariages (1 %). Au-delà de l'impact psychologique, une rupture d'union peut entraîner des pertes matérielles ou financières, et faire basculer les personnes dans la **pauvreté**. Mesurer l'impact financier des séparations permet d'identifier les populations les plus fragilisées et de cibler les politiques publiques à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Les femmes basculent davantage dans la pauvreté lors d'une séparation

Après une séparation, 25 % des femmes sont pauvres, contre 15 % des hommes, sur la période de 2011 à 2017 ► **figure 1**. Ces proportions sont bien supérieures au taux de pauvreté des couples sur cette période, qui est de 6 %. La majorité des individus séparés n'était pas pauvre avant la rupture. Cette bascule dans la pauvreté lors de la

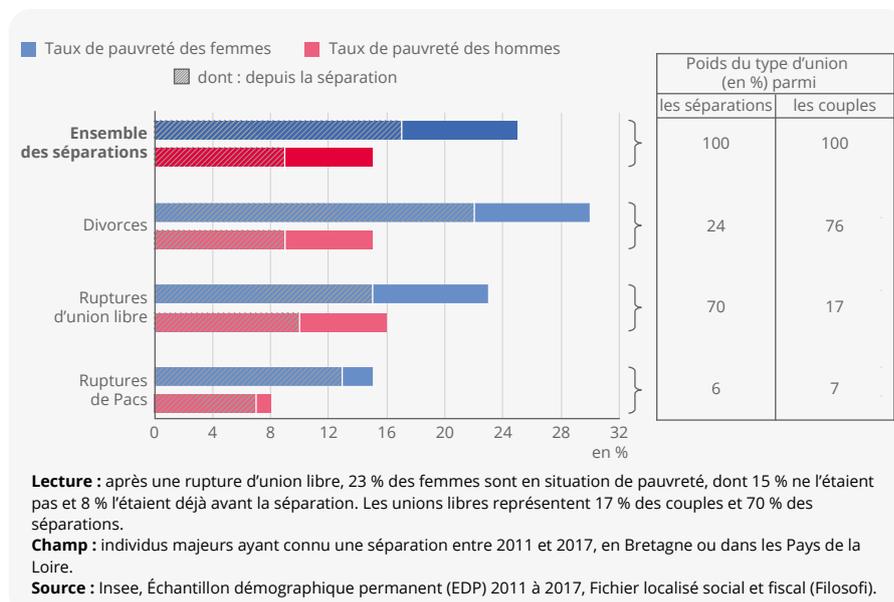
séparation s'observe davantage parmi les femmes (17 %) que parmi les hommes (9 %), et ce, quel que soit le type d'union.

La différence entre hommes et femmes au regard de la pauvreté est la plus marquée en cas de **divorce** : l'année de la séparation, 30 % des femmes sont pauvres contre 15 % des hommes. Les trois quarts d'entre elles ont basculé dans la pauvreté lors du divorce. À l'opposé, les personnes pacées sont les moins fréquemment concernées par la pauvreté lors d'une rupture, en raison de leur profil socio-

démographique particulier ► **encadré 1**. Ainsi, 15 % des femmes ayant rompu un **Pacs** sont pauvres, contre 8 % de leurs homologues masculins.

Sans forcément faire basculer les femmes dans la pauvreté, la séparation engendre tout au moins une baisse de **niveau de vie** plus conséquente pour elles. L'année de la séparation, la perte de niveau de vie, mesurée au travers de l'évolution du niveau de vie médian avant et après la décohabitation, est de -16 % pour les femmes, contre -7 % pour les hommes, ce

► 1. Taux de pauvreté suite à une séparation, par type d'union et sexe



qui correspond respectivement à 260 euros et 110 euros par mois en euros courants. Ces baisses sont plus prononcées pour les femmes en union contractualisée. Ainsi, le niveau de vie médian des femmes divorcées diminue de 23 %, contre -3 % pour les hommes divorcés. Les ruptures de Pacs conduisent elles aussi à des situations monétaires plus dégradées pour les femmes (-17 %, contre -10 %). S'agissant des ruptures d'union libre, la perte financière est plus faible, mais, là aussi, avec un net écart entre femmes et hommes (respectivement -13 % et -7 %).

Plus la séparation intervient à un âge avancé, plus la perte de niveau de vie a lieu au détriment des femmes. Ce constat reflète en grande partie les inégalités salariales persistantes tout au long du cycle de vie. Parmi les moins de 35 ans, les pertes financières, bien qu'élevées, sont de -15 % pour les femmes et de -8 % pour les hommes. Entre 35 et 44 ans, l'écart se creuse (-19 %, contre -10 %). Au-delà de 65 ans, l'écart culmine à 15 points (-24 %, contre -9 %). La baisse de niveau de vie liée à une séparation est moindre entre 45 et 54 ans : les femmes perdent 14 %, tandis que les hommes ne perdent quasiment rien (-1 %). Cette tranche d'âge correspond en effet à la fois à la deuxième partie de carrière, souvent plus rémunératrice, ainsi qu'à l'émancipation d'une partie des enfants.

La composition des revenus des femmes est fortement modifiée

Au-delà de l'effet global sur le montant du **revenu disponible** à la fin du mois, une séparation modifie également la composition détaillée du niveau de vie, si l'on suppose que l'ensemble des ressources du couple sont mutualisées avant la séparation.

Contrairement aux hommes, la diminution du niveau de vie des femmes résulte majoritairement d'un moindre poids des salaires dans le revenu disponible. En effet, le salaire représente en moyenne 1 020 euros dans le niveau de vie des femmes séparées comparé à 1 320 euros pour les hommes séparés, alors qu'il s'élevait à 1 300 euros par unité de consommation (UC) **sources et méthode** dans le niveau de vie des couples. Les femmes, percevant plus fréquemment des salaires moindres, subissent davantage, à court terme, la perte du salaire de l'ex-conjoint. Au premier ordre, l'impact différencié d'une séparation sur le niveau de vie fait donc rejaillir les inégalités salariales.

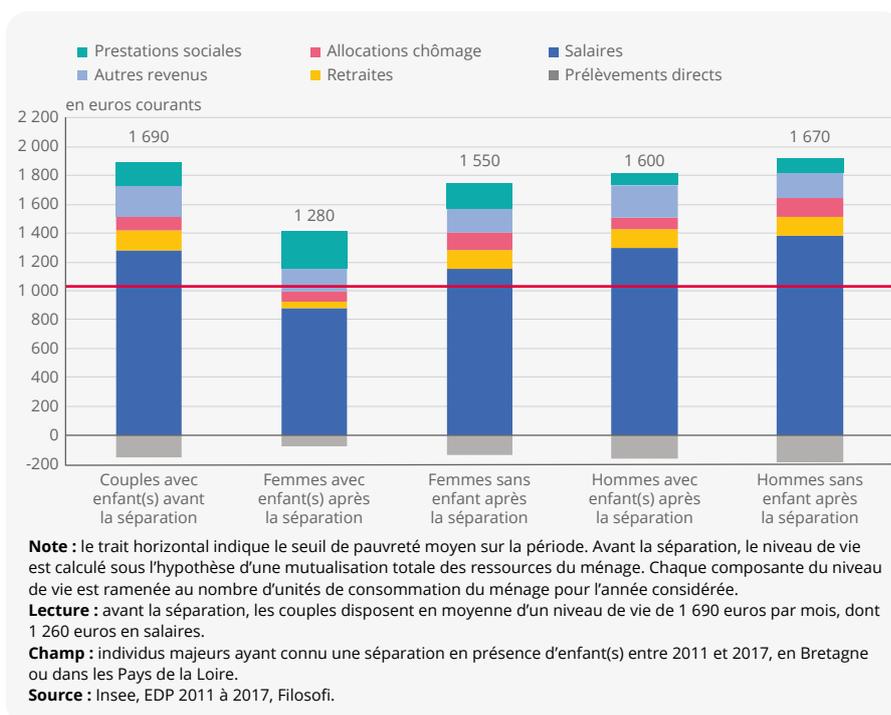
Lorsque le couple qui se sépare a des enfants, l'écart de perte de niveau de vie entre femmes et hommes est plus marqué

► Encadré 1 – Mariés, pacsés ou en union libre, des profils différents

Entre 2011 et 2017, parmi les couples vivant en Bretagne ou dans les Pays de la Loire, 76 % sont mariés, 17 % vivent en union libre et 7 % sont pacsés. Ils présentent des caractéristiques socio-économiques différentes, ce qui participe à expliquer que le type d'union a un impact sur la perte financière. Tout d'abord, les couples en union libre sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les autres. Ainsi, 22 % des personnes en union libre sont âgées de moins de 30 ans alors que seules 6 % ont 65 ans ou plus. Le Pacs concerne également davantage les jeunes : 16 % des personnes pacsées ont moins de 30 ans, tandis que 2 % ont au moins 65 ans. À l'inverse, une personne mariée sur trois est âgée d'au moins 65 ans alors qu'une sur cent a moins de 30 ans. L'âge moyen des personnes mariées est de 56 ans, contre 37 ans pour les personnes pacsées et 39 ans pour celles en union libre.

Les différences sont aussi notables sur le niveau de vie, par le double effet de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. Ainsi, 48 % des personnes pacsées appartiennent aux « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou aux « professions intermédiaires », contre 37 % des personnes mariées et 28 % de celles en union libre. Finalement, le niveau de vie mensuel médian des couples pacsés (1 970 euros) est supérieur de 10 % à celui des couples mariés (1 800 euros) et de 18 % à celui des couples vivant en union libre (1 670 euros). En lien avec ce résultat, le taux de pauvreté est plus bas pour les personnes pacsées (3 %) que pour les personnes mariées (6 %) ou en union libre (9 %). Parmi les couples se séparant, 70 % vivaient en union libre, 24 % étaient mariés et 6 % étaient pacsés. L'âge moyen des personnes qui divorcent est de 45 ans, contre 38 ans pour les ruptures d'union libre et 37 ans pour les ruptures de Pacs. Cette surreprésentation des couples en union libre parmi les couples qui vont se séparer, participe à un taux de pauvreté plus élevé pour les couples qui vont rompre (12 %) que pour les autres (6 %). Néanmoins, quel que soit le type d'union préalable à la séparation, les couples qui vont se séparer sont en moyenne plus pauvres que leurs homologues poursuivant la relation.

► 2. Composition du niveau de vie des couples ayant des enfants avant la séparation, et de leur niveau de vie individuel après la séparation en présence ou non d'enfant(s)



► **figure 2.** Le niveau de vie des femmes qui continuent à vivre avec des enfants (y compris les situations de résidence alternée) est amputé de 410 euros par mois en moyenne, contre 90 euros pour les hommes dans la même situation. Cette baisse de niveau de vie serait même plus forte sans l'effet des prestations sociales qui sont plus fréquemment perçues dès l'année suivant la rupture : aides au logement, prestations familiales, minima sociaux (incluant par exemple le revenu de solidarité active parent isolé). Ainsi, pour les femmes vivant avec

enfant(s) après la séparation, le montant moyen des prestations sociales par UC double presque, passant de 150 euros à 260 euros. Au contraire, pour les hommes vivant avec enfant(s) après la séparation, ce montant diminue, passant de 150 euros à 80 euros. Suite à la rupture, les femmes s'acquittent aussi de moins de prélèvements directs, notamment d'impôt sur le revenu. Néanmoins, ces mécanismes redistributifs ne compensent pas totalement la chute de niveau de vie de ces femmes. Pour les hommes séparés, vivre avec un ou plusieurs enfant(s) a

un impact très limité sur le niveau de vie car la moindre présence de salaire est quasiment compensée par d'autres revenus ou transferts socio-fiscaux.

Juste après la séparation, les femmes déménagent plus souvent

Au moment de la rupture, 55 % des personnes se séparant changent de domicile. Les hommes déménagent moins souvent que les femmes : 52 %, contre 59 % ► **figure 3**. Lorsque le couple n'a pas d'enfant, les déménagements sont encore plus fréquents (56 % des hommes et 65 % des femmes). En présence d'enfant(s) avant la rupture, l'écart entre les hommes et les femmes se réduit légèrement (respectivement 49 %, contre 56 %).

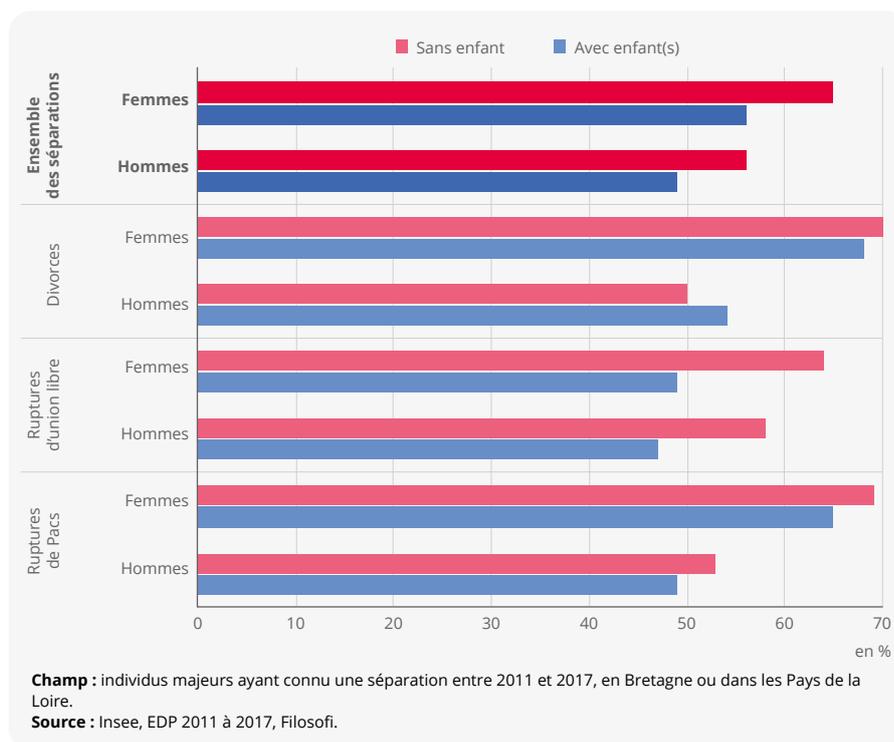
Lors de divorces ou de ruptures de Pacs, les écarts entre femmes et hommes sont nettement plus marqués qu'en moyenne : 68 % des femmes changent de logement, contre 53 % des hommes. En revanche pour les ruptures d'union libre, les comportements sont plus similaires. L'écart femmes-hommes est le plus prononcé lorsque le couple était propriétaire de son logement, l'homme restant alors plus souvent dans l'ancien domicile du couple. Or, moins d'un couple sur deux en rupture d'union libre était propriétaire de son logement, contre deux couples sur trois pour les divorces et ruptures de Pacs.

Juste après la séparation, 40 % des femmes prennent la tête d'une **famille monoparentale**, contre 26 % des hommes. À l'inverse, les hommes vivent majoritairement seuls (46 %, contre 34 % des femmes). Plus d'une personne séparée sur six, quel que soit le sexe, vit au sein d'un ménage dit « **complexe** ». En effet, certaines personnes séparées vont s'installer, souvent de manière transitoire, chez des membres de leur famille ou des proches, ou en colocation.

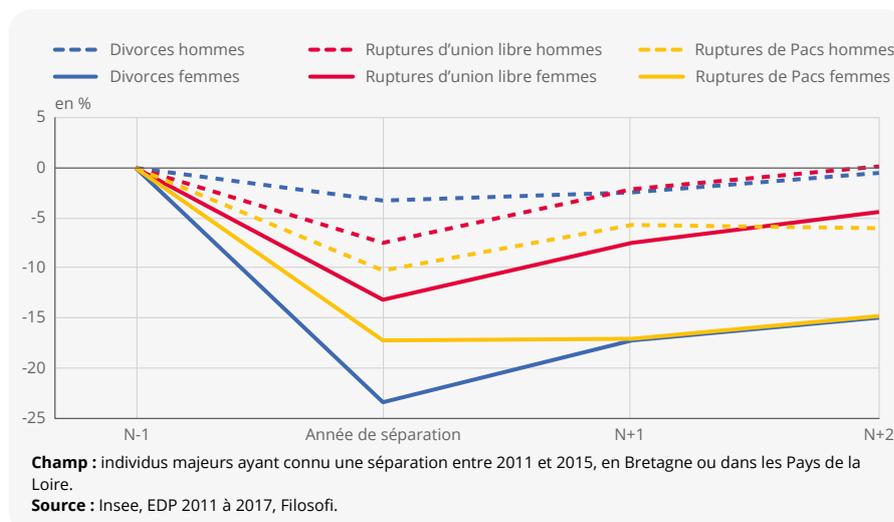
Deux ans après la séparation, la situation financière des femmes s'améliore partiellement

Dans les deux années qui suivent la séparation, la perte de niveau de vie des femmes s'est réduite de moitié par rapport à l'année de la séparation alors que les hommes ont pratiquement retrouvé leur niveau de vie initial. Après deux ans, le niveau de vie médian des femmes séparées reste inférieur de 10 % au niveau de vie des hommes séparés, contre 13 % l'année de la rupture. Les écarts restent particulièrement marqués en cas de divorce ► **figure 4**. En effet, les hommes divorcés retrouvent quasiment leur niveau de vie d'avant la séparation (-1 %), tandis

► 3. Part d'individus déménageant lors d'une séparation, selon le type d'union, le sexe et la présence d'enfant(s)



► 4. Évolution du niveau de vie par rapport à l'année précédant la séparation (N-1), suivant le type d'union et le sexe



que pour les femmes une perte de 15 % subsiste. L'écart est moindre pour les ruptures de Pacs : une perte de niveau de vie de 15 % demeure pour les femmes, contre 6 % pour les hommes. Les ruptures d'union libre génèrent moins d'inégalités de niveau de vie entre les sexes : au bout de deux ans, la perte est rattrapée pour les hommes et revient à -4 % pour les femmes.

De façon concomitante à ce regain de niveau de vie, le taux de pauvreté des femmes diminue de 8 points en deux ans (dont 7 points la première année), s'établissant à 17 %. Elles restent davantage touchées par la pauvreté que les hommes : 12 % des hommes séparés depuis deux ans

sont pauvres, soit une baisse de 3 points. Les différences selon le type d'union préalable à la séparation, relevées dès l'année de la rupture, persistent. Le taux de pauvreté des femmes ayant divorcé (20 %) reste plus élevé que pour les femmes en rupture d'union libre (16 %) ou de Pacs (12 %). L'écart femmes-hommes vis-à-vis de la pauvreté reste aussi le plus ancré après un divorce. Ainsi 13 % des hommes divorcés sont pauvres deux ans après la séparation, contre 12 % des hommes ayant rompu une union libre et 7 % des hommes ayant rompu un Pacs.

Deux ans après la séparation, 33 % des femmes et 36 % des hommes vivent à

nouveau en couple, avec ou sans enfant(s). *A contrario*, la part de personnes séparées vivant seules (25 % des femmes et 36 % des hommes) diminue nettement, ainsi que, dans une moindre mesure, les situations monoparentales. Moins d'une personne séparée sur dix vit dans un ménage dit « complexe ». La remise en couple d'une partie des personnes séparées, dans les deux années suivant la rupture, favorise la mutualisation des ressources et les économies d'échelle au sein du nouveau foyer, et concourt le plus souvent à l'augmentation du niveau de vie de l'ensemble des personnes du ménage. ●

Martine Barré, Maëlle Fontaine,
Jean-Marc Lardoux (Insee)

► Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus du ménage : revenus d'activité (nets des cotisations sociales), de remplacement (chômage, retraites), du patrimoine, transferts en provenance d'autres ménages (pensions alimentaires reçues ou versées), prestations sociales. Les prélèvements directs sont retranchés.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc par définition le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au 1^{er} adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population nationale, soit 1 063 euros par mois en 2018.

Le **divorce** est identifié par la déclaration fiscale de l'individu. Il peut donc ne pas avoir été prononcé officiellement.

La **rupture de Pacs** est identifiée avec les individus n'étant ni mariés ni pacés alors qu'ils étaient pacés l'année précédente.

L'**union libre** n'est pas identifiable en tant que telle dans les déclarations fiscales.

L'état d'union libre est reconstitué en combinant différentes informations de Filosofi ► **sources et méthode** :

logement commun (repéré dans la taxe d'habitation), situation conjugale déclarée (célibataire, divorcé ou veuf), statut fiscal (déclarant principal ou conjoint). Afin d'exclure les situations de colocation ou de jeune adulte vivant encore au domicile parental, des hypothèses supplémentaires sont faites sur l'âge, le sexe, ou l'écart d'âge entre conjoints.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfant(s) célibataire(s) et n'ayant pas d'enfant.

Un ménage est **complexe** s'il ne s'agit ni d'une personne seule, ni d'un couple avec ou sans enfant(s), ni d'une famille monoparentale.

► Encadré 2 – Une baisse ponctuelle du niveau de vie en cas de veuvage en Bretagne comme dans les Pays de la Loire

Les séparations considérées dans cette étude n'incluent pas les veuvages, qui peuvent pourtant être à l'origine de situations financières délicates pour le conjoint survivant. L'année suivant le décès du conjoint, 17 % des femmes basculent dans la pauvreté, et viennent ainsi s'ajouter aux 4 % qui l'étaient déjà avant la perte du conjoint. Du côté des hommes, 6 % passent sous le seuil de pauvreté l'année du veuvage et s'ajoutent aux 2 % qui l'étaient déjà au préalable. Entre 2011 et 2017, l'homme décède le premier dans sept cas de veuvages sur dix. L'âge médian du veuvage est de 73 ans.

L'année du décès, le niveau de vie médian des veuves baisse de 9 %, tandis que celui des veufs augmente de 4 %. En effet, les pensions de retraite des hommes sont généralement supérieures à celles des femmes, en lien avec des rémunérations déjà plus élevées tout au long de leur carrière. L'année du décès, la taille du ménage diminuant, ces écarts de pension refont surface sous la forme de perte de niveau de vie pour les veuves, mais d'une hausse pour les veufs. Différence majeure avec les ruptures d'union, ce pic de pauvreté des femmes est ponctuel, le temps de la mise en place d'une pension de réversion ou d'une allocation (minimum vieillesse par exemple). Ainsi le niveau de vie médian des veuves remonte dès l'année suivante, rattrapant son niveau antérieur. Le taux de pauvreté des veuves se stabilise alors à 6 % (contre 3 % pour les veufs).

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire. Les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, les commissaires à la stratégie de lutte contre la pauvreté des régions Pays de la Loire et Bretagne, l'Insee de Bretagne et la Direction Régionale de la Cohésion Sociale de Bretagne, ont également collaboré à cette étude.

► Sources et méthode

Dans cette étude, des **échelles d'équivalence** alternatives ont été testées, notamment afin d'attribuer un nombre d'UC non nul au parent séparé ne vivant plus avec ses enfants après la séparation, afin de prendre en compte les coûts supplémentaires liés au fait de recevoir ses enfants, même une minorité du temps. Cette analyse confirme la robustesse des résultats présentés dans cette étude.

Les pensions alimentaires ne peuvent pas être analysées spécifiquement dans cette étude, étant donné que leur déclaration découle d'un choix de rationalisation fiscale entre les ex-conjoints. Au niveau national, il est estimé que 28 % des parents séparés hébergeant leur(s) enfant(s) indiquent percevoir une pension alimentaire dans leur déclaration fiscale. Elle représente alors 11 % du niveau de vie du parent qui la reçoit.

L'**échantillon démographique permanent (EDP)** est un panel d'individus qui compile, pour environ 4 % de la population, des informations sociodémographiques issues de différentes sources, en particulier les données fiscales du **Fichier Localisé Social et Fiscal (Filosofi)** permettant de calculer le niveau de vie.

Pour assurer la robustesse statistique des résultats, six cohortes annuelles d'individus (années 2011 à 2017) sur les deux régions Bretagne et Pays de la Loire ont été concaténées. Les deux régions sont similaires du point de vue du phénomène étudié. Les séparations de l'année N sont identifiées par différence entre les situations N-1 et N. L'analyse en N+2 ne mobilise donc que 4 cohortes (celle de 2011 que l'on peut suivre jusqu'en 2014, etc.).

Les individus dans le champ de l'étude sont les couples avec un individu présent dans l'EDP, ayant connu une séparation entre 2011 et 2017, et qui habitent en Bretagne ou dans les Pays de la Loire en N-1 ou N.

► Pour en savoir plus

- **Abbas H. et Garbinti B.**, « De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie des familles monoparentales entre 2010 et 2015 », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2019, novembre 2019.
- **Chaillot P. et Legendre D.**, « Temps partiel : la garde des enfants est le premier motif des femmes », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 71, mars 2019.
- **Cros L. et Neveu L.**, « En Bretagne, les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont plus souvent en situation de pauvreté que celles vivant seules », *Insee Flash Bretagne* n° 50, mars 2019.
- **Costemalle V.**, « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », *Insee Référence France Portrait social*, édition 2017, novembre 2017.

Un habitant sur deux perçoit une prestation versée par les CAF

En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) soit 1 897 000 habitants, la moitié de la population régionale. Si les ménages jeunes bénéficient plus souvent des prestations des CAF, les aides sont majoritairement versées aux personnes seules et aux ménages avec enfants. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les allocataires sont plus présents et plus fragiles économiquement : huit habitants sur dix sont couverts par au moins une aide des CAF.

Les prestations sociales jouent un rôle majeur dans la réduction des inégalités de niveau de vie ► [pour en savoir plus](#). Elles couvrent trois grands domaines : l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne, le logement et la solidarité envers les personnes les plus fragiles. En décembre 2019, dans les Pays de la Loire, 760 000 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation versée par les CAF ► [sources](#).

Un habitant sur deux fait partie d'un foyer allocataire

En considérant la population couverte par les prestations des CAF, c'est-à-dire l'ensemble des personnes composant un foyer allocataire (le responsable du dossier, son conjoint, ses enfants et les autres personnes à charge), un Ligérien sur deux est bénéficiaire d'au moins une prestation, la même proportion qu'en France métropolitaine.

En revanche, avec un **taux de pauvreté** plus faible dans la région (10,8 %) qu'en France métropolitaine (14,6 %), la part de bénéficiaires d'aides sous conditions de ressources est plus faible dans les Pays de la Loire. Toutefois, les écarts sont plus ou moins marqués selon le type de prestation. La différence est plus nette concernant les **prestations familiales sous conditions de ressources** : 34 % de foyers allocataires dans la région contre 42 % en France métropolitaine. Pour le logement, 43 % des foyers allocataires bénéficient d'une aide sous conditions de ressources contre 46 % en France métropolitaine.

En outre, les ménages les plus démunis ou ayant des ressources modestes peuvent prétendre à un complément de revenu : le revenu de solidarité active (RSA). En 2019, 9 % des foyers allocataires de la région le perçoivent contre 13 % en France métropolitaine. En 2020, la crise sanitaire a impacté à la hausse le nombre d'allocataires, notamment ceux du RSA (+10,5 %). Toutefois, cette augmentation ralentit depuis

début 2021 (+0,9 % en glissement annuel en avril 2021 dans les Pays de la Loire) ► [pour en savoir plus](#).

Des allocataires plus jeunes

Plus de la moitié (54 %) des allocataires ont moins de 39 ans ; soit deux fois plus que pour l'ensemble des ménages ligériens (27 %) ► [figure 1](#). L'écart est encore plus prononcé pour les moins de 25 ans : 16 % des allocataires contre 6 % de l'ensemble des ménages de la région.

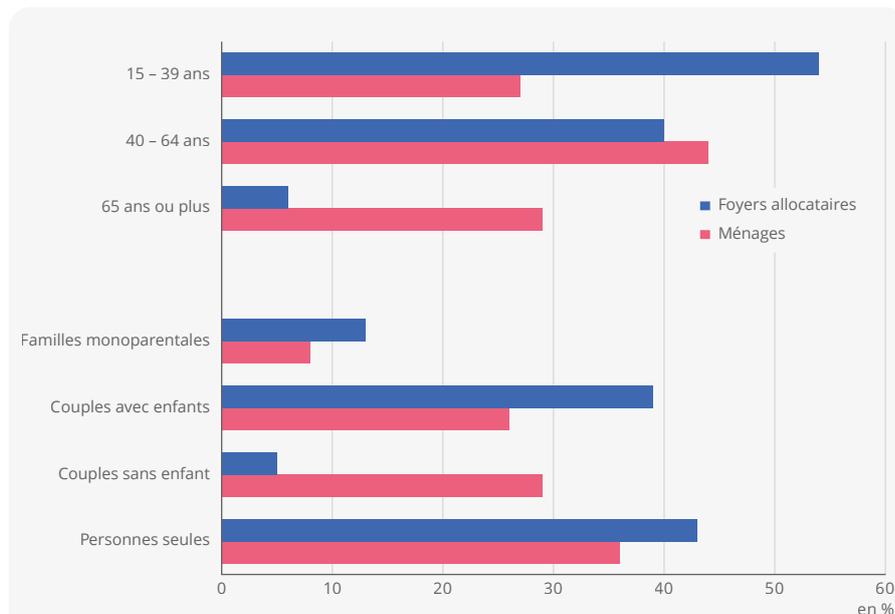
L'âge des allocataires s'explique notamment par une plus grande précarité chez les jeunes. Il s'agit de personnes vivant seules et d'étudiants qui disposent de ressources plus limitées, ou de ménages ayant des enfants à

charge, ce qui constitue un critère de fragilité, les familles avec enfants étant plus touchées par la pauvreté.

Ménages avec enfants et personnes seules plus souvent bénéficiaires

Les familles avec enfants sont plus souvent bénéficiaires des prestations des CAF. Elles perçoivent essentiellement les prestations familiales. Les familles monoparentales sont davantage présentes parmi les foyers allocataires : elles composent un tiers des foyers percevant le RSA, un quart des foyers bénéficiant des prestations familiales et 20 % des allocataires bénéficiant d'une aide au logement alors qu'elles ne représentent que 8 % des ménages ligériens. Ces familles sont particulièrement fragilisées, ne disposant

► 1. Part des foyers allocataires et des ménages ligériens selon l'âge du référent et le type de ménage



Notes : en 2019, dans les Pays de la Loire, 6 % des foyers allocataires (responsable du dossier) ont 65 ans ou plus contre 29 % des ménages (référént). Le type de ménage « autre » au sens du recensement de la population n'apparaît pas sur le graphique (cette catégorie représente moins de 2 % des ménages).
Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2019, traitement : Cnaf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2018.

souvent que d'un seul revenu, elles connaissent des difficultés financières. Un tiers d'entre elles vit sous le seuil de pauvreté.

Les personnes seules sont également plus représentées. Six foyers sur dix bénéficient d'une aide au logement et d'un complément de revenus de solidarité et d'insertion sont des personnes seules alors qu'elles ne constituent que 36 % des ménages de la région.

Les ménages fragiles économiquement sont plus nombreux parmi les allocataires, étant donné que la plupart des prestations des CAF sont versées sous conditions de ressources. Un foyer allocataire sur quatre est un **ménage à bas revenus**, soit deux fois plus que les ménages pauvres dans la région. Les foyers allocataires ligériens à bas revenus perçoivent 630 euros de prestations en moyenne, contre 420 euros pour les autres foyers allocataires.

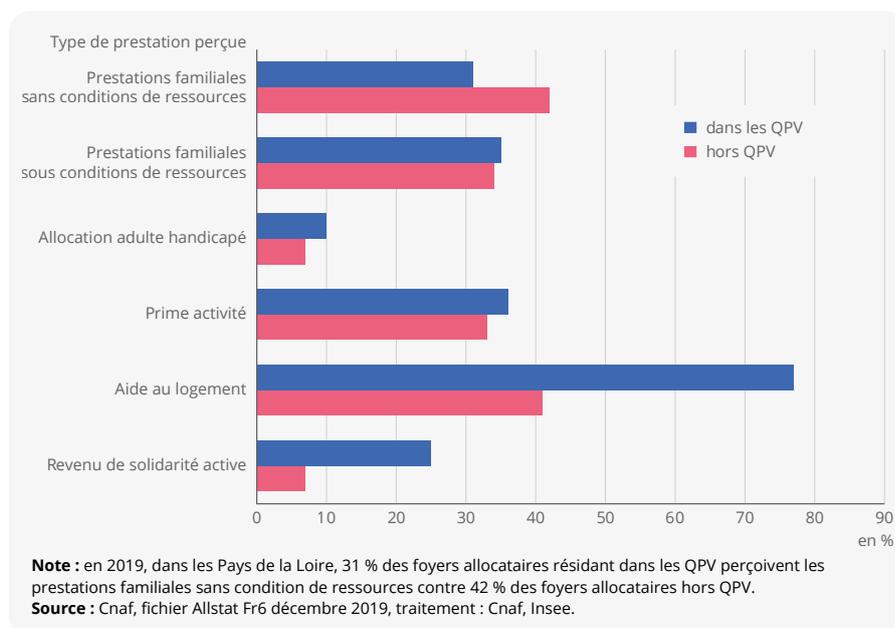
80 % des habitants des QPV couverts par au moins une prestation CAF

En 2018, dans les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, huit Ligériens sur dix font partie d'un foyer bénéficiant d'au moins une aide des CAF, soit 55 900 foyers allocataires et 121 400 personnes couvertes.

Les personnes seules et les familles monoparentales représentent les trois quarts des foyers allocataires dans les QPV alors que ceux-ci comptent pour moitié en dehors. Seuls 20 % des foyers allocataires sont des couples avec enfants dans les QPV, contre 40 % hors QPV.

Les QPV ayant été identifiés selon le critère unique du revenu par habitant, leur population est, par définition, plus touchée par la précarité. Ainsi, la moitié des foyers

► 2. Répartition dans les QPV et hors QPV des foyers allocataires selon le type de prestation perçue



allocataires habitant dans les QPV ont un bas revenu contre un sur cinq pour ceux résidant hors des QPV. De fait, ils bénéficient plus souvent de prestations sous conditions de ressources. Par exemple, la part de foyers bénéficiaires du RSA est de 25 % dans les QPV contre 7 % en dehors ► **figure 2**.

L'**aide au logement** est également soumise à des conditions de revenus. Ainsi, dans les Pays de la Loire, 77 % des allocataires habitant dans un QPV la perçoivent contre 41 % des allocataires vivant hors des QPV. Le montant global des prestations est également plus élevé : 700 euros en moyenne pour les foyers allocataires

résidant dans un QPV contre 460 euros en dehors.

À l'inverse, les foyers allocataires des QPV perçoivent moins de **prestations familiales sans conditions de ressources**. D'une part, la proportion de couples avec enfants est plus faible dans les QPV. D'autre part, parmi l'ensemble des foyers allocataires avec enfants, les familles avec au moins deux enfants, c'est-à-dire celles qui peuvent prétendre aux allocations familiales sont moins nombreuses dans les QPV (63 % contre 74 % hors QPV). ●

Adeline Clause, Cyril Hervy (Insee)

► Définitions

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Celui-ci correspond à 60 % du niveau de vie médian national, soit 1 086 euros par mois en 2018.

Prestations familiales versées sous conditions de ressources : prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), allocation de rentrée scolaire (ARS) et complément familial (CF).

Prestations familiales sans conditions de ressources : allocations familiales (AF), allocation de soutien familial (ASF) et allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

Prestations d'aide au logement : aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement familial (ALF) et allocation de logement social (ALS).

Compléments de revenus de solidarité et d'insertion : prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) et allocation aux adultes handicapés (AAH).

Ménage à bas revenus : ménage touchant un revenu inférieur à 60 % du revenu déclaré médian de l'ensemble de la population (1 096 euros en 2019 pour une personne seule).

Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) : territoire d'intervention du ministère de la Ville, défini par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

► Sources

Cette étude exploite les données sur les allocataires des caisses d'allocations familiales (CAF), provenant des fichiers des 101 CAF du territoire français. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2019 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année. Pour des raisons méthodologiques, les chiffres de cette publication peuvent légèrement différer de ceux diffusés sur Cafdata ou sur insee.fr.

► Pour en savoir plus

- Marie R., Minima sociaux - « Un impact notable de la crise sur les bénéficiaires de minima sociaux » in *Bilan économique 2020*, juillet 2021.
- Chesnel H. et Fouchard C., « 225 000 personnes sortent de la pauvreté grâce à la redistribution monétaire », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 112, mai 2021.
- Chesnel H. et Fouchard C., « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- Formont C. et Debras B., « Politique de la ville : 1,6 millions allocataires Caf dans les quartiers en décembre 2018 », *Insee Focus* n° 175, décembre 2019.

Maladies chroniques et addictions plus présentes dans les territoires fragiles

Les fragilités sociales sont une composante essentielle des inégalités de santé observées. Certaines pathologies, comme les maladies chroniques ou les addictions, sont davantage présentes là où les fragilités sociales sont les plus marquées. Si les Pays de la Loire font partie des régions les moins fragiles, des disparités existent entre les départements : la Sarthe est davantage en difficulté. À un niveau plus fin, les zones de fragilités se situent dans les agglomérations et certaines zones rurales, où la situation se dégrade ces 10 dernières années. Des territoires ruraux cumulent les fragilités sociales et les difficultés d'accès aux médecins généralistes.

Dans les Pays de la Loire, comme dans l'Ouest de la France d'une manière générale, les fragilités sociales sont peu fréquentes. Cette situation se confirme à l'aune d'un examen croisant plusieurs approches de la fragilité, comme l'insertion professionnelle, la structure familiale ou encore les conditions d'emploi, synthétisées à travers un indicateur composite de fragilité. Avec 14 % de la population résidant dans une zone fragile, la région se classe au 2^e rang derrière la Bretagne (10 %). Cette part est deux fois plus faible que la moyenne nationale (31 % en France métropolitaine). De plus, la part de population résidant dans une zone préservée dans les Pays de la Loire est la plus élevée des régions françaises (35 % contre 18 % pour la France métropolitaine), devant la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes.

Davantage de maladies chroniques et d'addictions dans les zones fragiles

Les fragilités sociales constituent un des déterminants des inégalités de santé observées. Plus une commune dispose d'un indice de fragilité sociale élevé ► **méthode**, plus la part d'habitants pris en charge pour certaines maladies chroniques est élevée : pathologies cardiovasculaires, diabète, cancers, pathologies respiratoires, maladies psychiatriques et maladies neurologiques ou dégénératives notamment ► **figure 1**.

Dans les territoires très fragiles, 79 personnes sur 1 000 sont atteintes de pathologies cardiovasculaires, contre 47 pour 1 000 dans les zones préservées des Pays de la Loire.

Au sein des maladies psychiatriques et des problématiques de santé mentale,

un lien est notamment observé avec les conduites addictives. *A contrario*, le profil défini par l'Assurance Maladie comme « petit consommant », c'est-à-dire les personnes ayant une consommation de soins moyenne sans grande pathologie avérée, est plus fréquemment rencontré dans les communes disposant d'un indice de fragilité sociale faible : 56 % des habitants des zones préservées, contre 41 % dans les zones très fragiles.

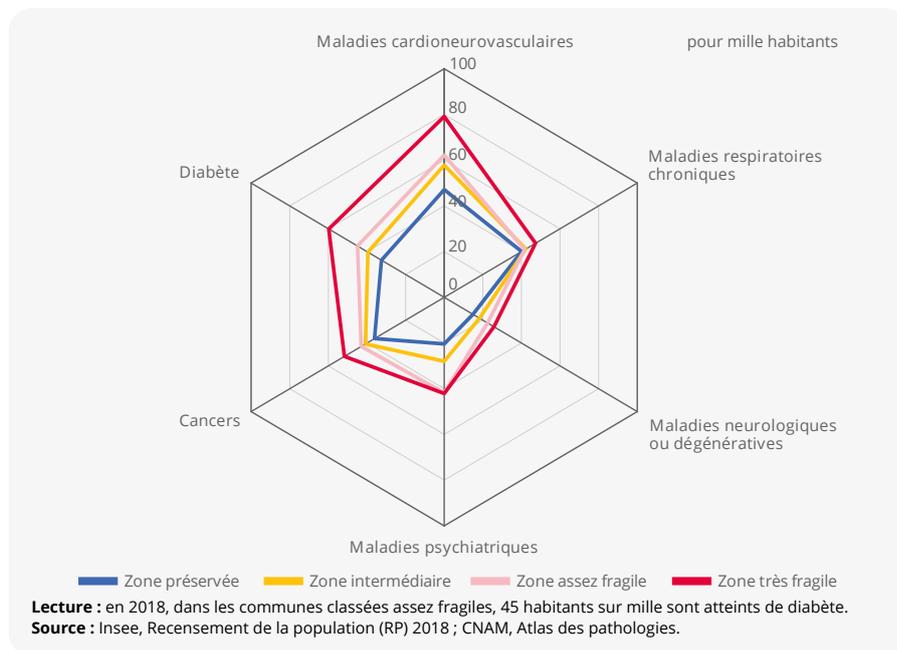
La connaissance du niveau de fragilités sociales à une échelle territoriale fine, conjuguée à celle d'autres déterminants de santé, permet aux différents professionnels de l'animation des politiques de santé d'adapter leurs programmes d'action et leur

communication au plus près des réalités sociales des territoires et d'apporter une réponse aux besoins de santé de chacun.

Plus de fragilités dans la Sarthe

Si dans l'ensemble des départements de la région la part de population résidant dans une zone fragile est plus faible que la moyenne nationale, des disparités existent. La Sarthe est plus en difficulté que les autres départements de la région. En effet, elle figure au 38^e rang des départements métropolitains ayant la plus faible part de population en zone fragile, avec un taux de 26 % ► **figure 2**. Le Maine-et-Loire présente également des zones de fragilités,

► 1. Part de population atteinte de pathologies selon le niveau de fragilités de la commune de résidence dans les Pays de la Loire



avec 17 % de population y résidant. La Loire-Atlantique et la Mayenne sont dans une situation plus favorable : ces départements se situent respectivement au 5^e et 9^e rang des départements métropolitains ayant la part de population dans les zones fragiles la plus faible de France, avec 10 % et 15 %. De plus, leur part de population dans les zones très préservées est élevée (15 %). Enfin, la Vendée présente peu d'inégalités. Si elle figure au 2^e rang des départements métropolitains ayant les plus faibles parts de population résidant dans une zone fragile, la Vendée compte 4 % de population dans les zones très préservées, un taux inférieur à la moyenne métropolitaine.

Des fragilités dans les grandes agglomérations et dans le rural...

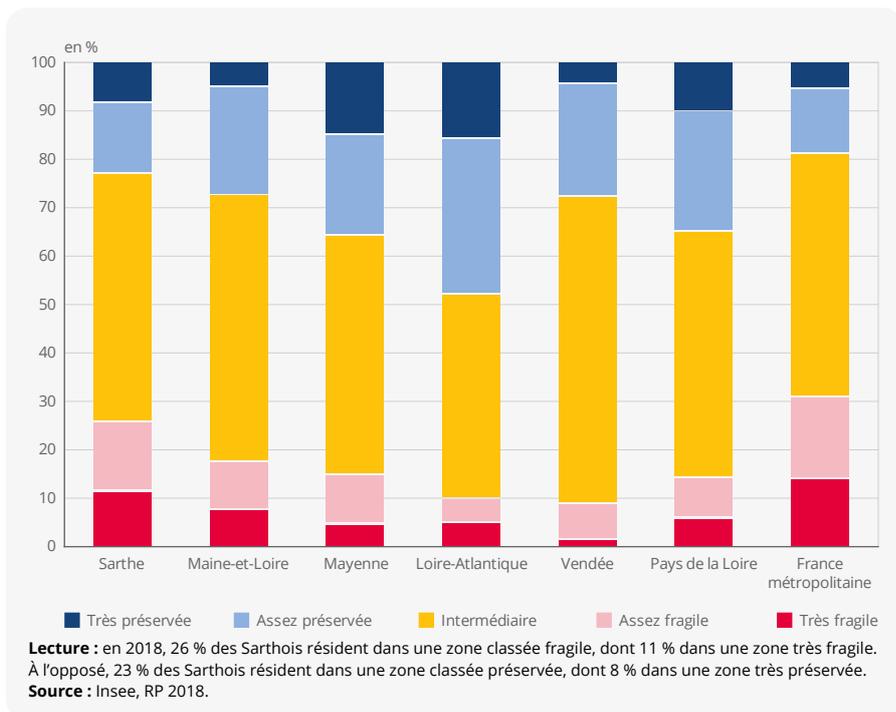
À un niveau territorial plus fin, les grandes agglomérations et les territoires ruraux concentrent les fragilités

► figure 3.

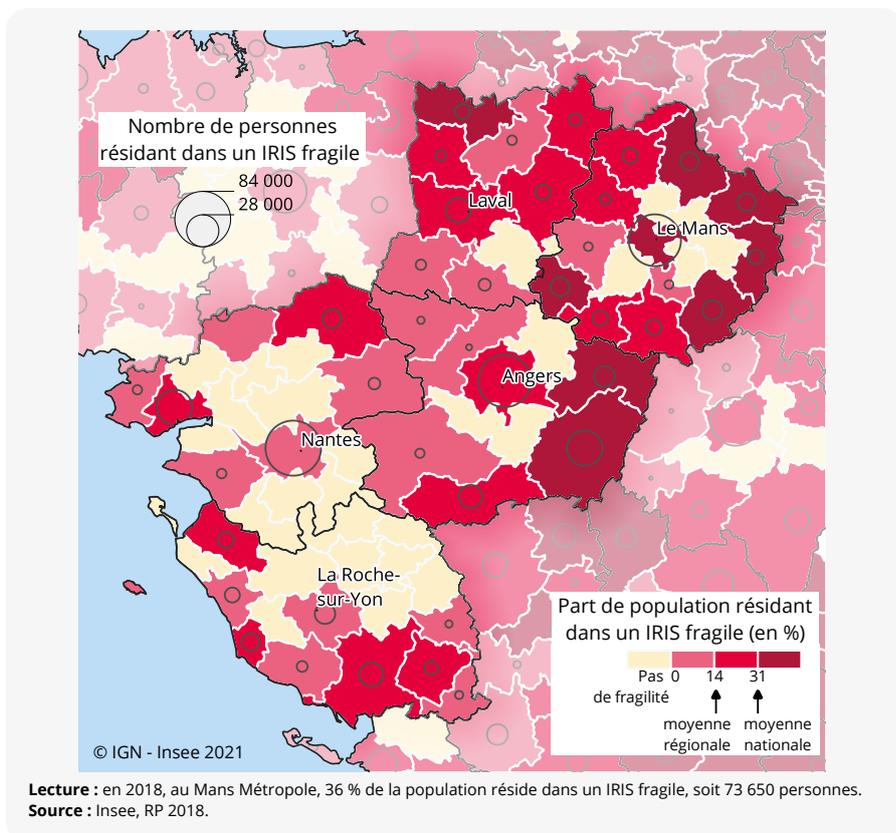
Ainsi, les dix **ilot regroupés pour l'information statistique (IRIS)** les plus fragiles de la région sont tous situés au sein de grandes communes. La moitié appartient à la commune du Mans, les autres à Angers, Cholet ou Laval. Les IRIS nantais les plus fragiles, Pin Sec et Dervallières-Chézine, suivent dans le classement. Ces territoires urbains sont tous classés très fragiles. Leur part de population âgée est très faible mais ils concentrent toutes les autres fragilités, notamment des parts très élevées de chômeurs (au-delà de 40 % et jusqu'à 51 % dans un IRIS angevin), de non-diplômés et d'étrangers. Par ailleurs, la part de familles monoparentales est forte au sein des territoires les plus fragiles, atteignant 28 %, contre 12 % en moyenne régionale. Le Mans Métropole fait partie des **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** les plus fragiles de la région, avec 36 % de population résidant en zone fragile et même 19 % de population très fragile.

Des zones de fragilités existent également dans des territoires ruraux, en particulier en bordure du département de la Sarthe à la frontière avec le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et l'Orne : ainsi la communauté de communes (CC) Loir-Lucé-Bercé a la part de population fragile la plus élevée de la région (44 %). Des EPCI fragiles ruraux existent également à l'est du Maine-et-Loire et au nord de la Mayenne. En outre, les quatre EPCI affichant les parts de population très fragile les plus élevées de la région sont tous dans la Sarthe (le quart de la population est très

► 2. Part de population selon le niveau de fragilité de la zone de résidence en 2018



► 3. Part de population et nombre de personnes résidant dans un IRIS fragile par EPCI dans les Pays de la Loire en 2018



fragile dans deux EPCI : CC de Sablé-sur-Sarthe et de Loir-Lucé-Bercé). Il s'agit principalement de territoires ayant une part de population âgée élevée ; les autres indicateurs de fragilités se situent en deçà ou dans la moyenne des territoires fragiles.

... peu de fragilités en couronne des grands pôles

A contrario, de nombreux EPCI de la région ne présentent aucune zone de fragilités. Ainsi, 23 % des Ligériens résident dans un EPCI ne présentant pas de zone de

fragilités, alors que cette part est de 7 % pour l'ensemble des Français. Les EPCI les plus préservés de la région se situent autour de Nantes : cinq d'entre eux n'ont pas de zone de fragilités et ont les trois quarts de leur population résidant dans une zone préservée. Au sein de la CC Estuaire et Sillon, l'intégralité de la population est préservée. De plus, dans la CC d'Erdre et Gesvres, la part de population très préservée est de 71 %, soit le 3^e plus haut taux national. Par ailleurs, des singularités existent dans certains EPCI de la région : par exemple, certains territoires, particulièrement en Vendée, n'ont ni population préservée ni population fragile, comme les CC de l'Île de Noirmoutier, du Pays de Chantonnay, du Pays de Pouzauges et Océan Marais de Monts.

Une dégradation dans certaines zones rurales et les agglomérations

Entre 2008 et 2018, la part d'IRIS fragiles dans la région augmente de 2,5 points. La part de population vivant dans des IRIS fragiles croît sensiblement dans deux EPCI aux extrémités nord et sud de la région : Bocage Mayennais (+19 points) et Sud Vendée Littoral (+22 points). Dans ces deux intercommunalités, les parts de personnes âgées et de personnes au chômage, notamment de longue durée, augmentent davantage qu'en moyenne nationale.

Dans la Sarthe, la part de population vivant dans des IRIS fragiles augmente entre 2008 et 2018 (de 15 % à 19 %). De plus, les IRIS très fragiles de la région sont sur-représentés dans ce département et leur proportion augmente entre 2008 et 2018 (de 31 % à 34 %).

Dans les agglomérations, la part de population fragile augmente également entre 2008 et 2018 : elle croît dans les métropoles du Mans (+8 points), d'Angers (+2 points) et de Nantes (+1 point). En revanche, elle baisse très légèrement dans la CA Laval Agglomération (-1 point).

Une amélioration autour de Nantes, Angers et Le Mans

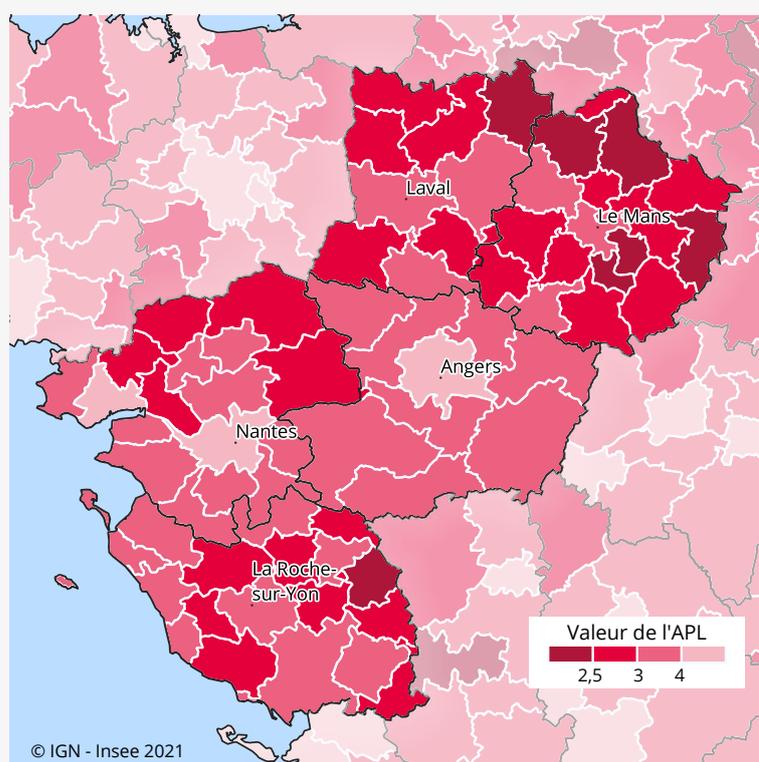
Cependant, entre 2008 et 2018, la part de population fragile est en retrait au sein de certains EPCI entourant Nantes (globalement dans le nord-ouest et le sud de la Loire-Atlantique), Angers et Le Mans ainsi qu'au nord de la Vendée. De même, dans la Sarthe, la part de population fragile dans la CC Maine Saosnois est en repli de 14 points entre 2008 et 2018,

► La mesure de la fragilité sociale en appui aux politiques de santé

La mesure de la fragilité sociale dans les territoires est un élément clef pour orienter la politique de réduction des inégalités sociales de santé. De nombreuses études internationales, nationales, mais aussi des travaux menés dans les Pays de la Loire par l'Agence régionale de santé et l'Observatoire régional de la santé (notamment dans le cadre de la préparation du Projet régional de santé 2018-2022), ont permis de documenter les disparités sociales significatives en matière d'état de santé ► **pour en savoir plus**. Ces écarts demeurent et s'accompagnent de disparités territoriales de santé qui peuvent être accentuées ou au contraire minorées par le contexte local (économique, environnemental, d'accessibilité aux services de santé, etc.).

Les corrélations retrouvées entre les différentes prévalences de pathologies et l'indice de fragilité sociale au niveau communal montrent que ce dernier est un outil pertinent de mesure territorialisée des inégalités sociales de santé dans la région. De plus, la disponibilité et la reproductibilité dans le temps de cet indice pourront contribuer à suivre l'évolution des inégalités sociales de santé dans les territoires.

► 4. Accessibilité potentielle localisée (APL) par EPCI en 2018



Lecture : en 2018, en moyenne, au Mans Métropole, chaque habitant a accès à 3,8 consultations par an chez un médecin généraliste.

Source : Insee, distancier Metric 2019, RP 2016 ; CNAM ; SNIIRAM 2018 ; calculs DREES.

soit le recul le plus élevé de la région. Les parts d'ouvriers non qualifiés et de personnes non diplômées diminuent davantage qu'en moyenne nationale dans cette intercommunalité sur la période.

Dans l'ensemble de la région, la part d'IRIS très préservés diminue légèrement entre 2008 et 2018, à l'inverse de la part d'IRIS assez préservés. Au final, la part d'IRIS préservés reste identique (32 %).

Certains EPCI ruraux fragiles ont une accessibilité faible aux médecins généralistes

Dans certains territoires, les populations cumulent fragilités sociales et difficultés

d'accès aux médecins généralistes. Sept des 68 EPCI de la région sont **sous-dotés** en médecins, dont cinq dans la Sarthe ► **figure 4**. Cette proportion est identique à celle de France métropolitaine.

En particulier dans l'intercommunalité la plus mal dotée de la région, la CC Haute Sarthe Alpes Mancelles, la part de population résidant dans une zone fragile est élevée (28 %). Les CC des Vallées de la Braye et de l'Anille, du Maine Saosnois et du Mont des Avaloirs, également sous-dotées, affichent une part de population fragile parmi les plus élevées de la région. *A contrario*, la CC du Pays de Pouzauges, sous-dotée en médecins, n'a pas de zone de fragilités.

Les agglomérations présentent aussi des parts de population fragile élevées mais l'accès aux soins y est globalement aisé. Ainsi, malgré une part de population fragile assez élevée, la métropole d'Angers est le territoire le mieux doté de la région. De plus, les habitants de la métropole du Mans ont accès en moyenne à 3,8 consultations par an par habitant, malgré une part de population résidant dans un IRIS fragile parmi les plus élevées de la région. ●

Charles Battesti, Philippe Bourieau (Insee), Ambre Pioger, Michel Poupon (ARS), Marie Dalichampt (ORS)

► Définitions

L'**îlot regroupé pour l'information statistique** (IRIS) constitue la maille de diffusion la plus fine du recensement de la population. Il doit respecter des critères géographiques et démographiques. Les communes d'au moins 10 000 habitants et une forte proportion des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage constitue une partition de leur territoire. L'IRIS constitue la brique de base de cette étude. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS. Cette étude se limite aux IRIS de type habitat.

Les **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Un territoire est dit **sous-doté** en médecins généralistes si son accessibilité potentielle localisée (APL) est inférieure ou égale à 2,5 consultations par an et par habitant. L'**APL** est un indicateur disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande de médecins issues des communes environnantes. Calculé à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins.

► Nantes Métropole est très bien située parmi les grandes métropoles françaises

Dans la métropole de Nantes, 16 % de la population réside dans une zone très préservée, soit le taux le plus élevé des 20 plus grandes métropoles françaises, devant celle de Rennes. À l'autre bout du classement, ce taux est nul pour Toulon-Provence-Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et la Métropole Nice Côte d'Azur. Dans la métropole nantaise, 45 % de la population est préservée, la plus forte part à égalité avec la métropole rennaise. Dans la métropole de Nice, seule 2 % de la population est préservée.

À l'inverse, le taux de population fragile à Nantes Métropole est le 2^e plus faible des métropoles françaises, après celui de Rennes, soit 13 %. De très fortes disparités existent puisque Nice Côte d'Azur, métropole de taille comparable à Nantes, compte 49 % de population fragile. Cette part atteint 57 % pour la Métropole du Grand Paris. Enfin, seulement 8 % de la population est très fragile dans la métropole de Nantes, le 3^e plus faible taux derrière Rennes et Toulouse.

► Méthode

L'**indice de fragilité sociale** combine de façon synthétique neuf indicateurs de précarité de la population : la part des personnes âgées de 75 ans ou plus, de non-diplômés parmi les 15-64 ans, d'ouvriers non qualifiés ou agricoles dans la population active, de familles monoparentales, de ménages en surpeuplement (nombre d'habitants du ménage supérieur au nombre de pièces du logement), de chômeurs, de contrats courts (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés), de chômeurs de longue durée et d'étrangers. Les calculs sont réalisés à partir des recensements de la population de 2008 et 2018. Cet indice est calculé pour tous les IRIS ou communes de France métropolitaine. Pour chaque zone, l'indice totalise la somme des neuf variables normalisées sur la moyenne de France métropolitaine. Il permet donc d'identifier les territoires plus fragiles qu'en moyenne nationale. Il est réparti en cinq classes, définies comme suit :



Dans un département ou un EPCI, la part de population fragile correspond à la part de la population résidant dans un IRIS fragile. En 2018, la région des Pays de la Loire se compose de 608 communes ou IRIS préservés, dont 202 très préservés, de 993 zones de fragilité intermédiaire et 266 zones fragiles, dont 94 très fragiles. Cet indicateur composite de fragilité sociale apporte un regard différent de l'approche monétaire souvent mobilisée.

► Pour en savoir plus

- **Chesnel H. et Fouchard C.**, « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- **Amonou D. et al.**, « Loire-Atlantique : moins de fragilités sociales, mais quelques territoires ou quartiers cumulent les difficultés », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 77, novembre 2019.
- **Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**, « Les déterminants de la santé en Pays de la Loire : contexte démographique, social et environnemental », *Projet Régional de Santé 2018-2022* (PRS), mai 2017.
- **Chesnel H. et Le Graët A.**, « Fragilités sociales et besoins en santé : des situations différenciées d'un territoire à l'autre », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 35, juillet 2016.
- Cette étude fait partie d'une série de publications sur les inégalités et la pauvreté dans les Pays de la Loire.

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et l'Agence régionale de santé (ARS) des Pays de la Loire. L'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire a été associé aux travaux.

Nantes Métropole : concentration accrue de personnes aux revenus élevés

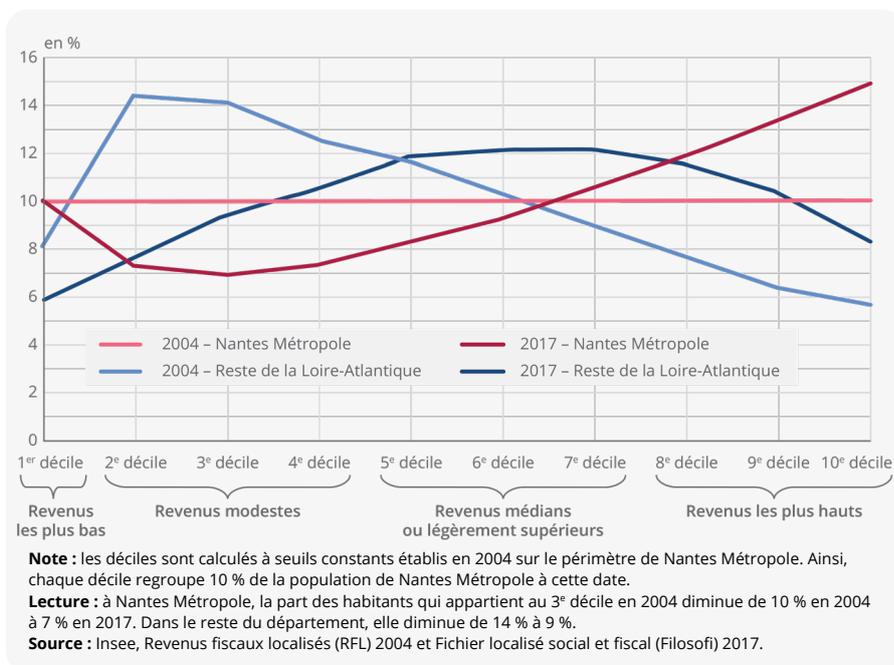
De 2004 à 2017, la part des personnes aux plus hauts revenus progresse plus fortement à Nantes Métropole qu'aux niveaux régional et national. Les disparités de revenus y demeurent plus marquées que dans le reste de la Loire-Atlantique. La part des personnes aux plus hauts revenus progresse aussi plus fortement que dans les métropoles comparables. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent des territoires d'accueil des ménages précaires même si les niveaux de revenus augmentent dans certains d'entre eux, notamment Malakoff et Les Dervallières. Les zones d'aménagement concerté favorisent l'accès au logement des personnes aux revenus modestes et médians qui y sont très présentes. Enfin, la ségrégation selon les revenus augmente dans le pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes.

En 2019, 665 200 habitants résident à Nantes Métropole. Comme dans la majorité des grandes agglomérations, les disparités de revenus y sont plus marquées que dans les territoires voisins. En effet, les métropoles concentrent à la fois des parts élevées de personnes pauvres et de populations aisées. Au sein de l'agglomération nantaise, la situation varie d'un quartier à l'autre, en lien notamment avec les politiques qui y ont été menées. Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** et les **zones d'aménagement concerté** sont notamment des territoires où les enjeux de mixité sociale sont forts. Les disparités territoriales impliquent de repenser et d'ajuster les politiques publiques (aménagement, habitat, urbanisme, etc.) pour permettre à tous les segments de la population d'habiter la métropole.

Forte progression des personnes aux plus hauts revenus à Nantes Métropole

De 2004 à 2017, la métropole nantaise concentre de plus en plus d'habitants dont les revenus sont les plus hauts, c'est-à-dire correspondant aux 8^e, 9^e et 10^e déciles définis en 2004 ► **méthodologie**. Les nombres et parts de ces personnes augmentent de manière significative ► **figure 1**. La hausse est d'autant plus forte que les revenus sont élevés. Elle est notamment liée à la progression des emplois de cadres, sensible dans la métropole. En 11 ans, de 2006 à 2017, dans la métropole, la part des cadres augmente de 9 % à 12 %. Leur nombre croît quatre fois plus que l'ensemble de la population : +46 % (soit +24 000), contre +12 %. La forte progression des plus hauts revenus et des emplois de cadres est aussi observée dans le reste du département et aux niveaux régional et national,

► 1. Part des habitants de Nantes Métropole et du reste de la Loire-Atlantique, par décile de revenu en 2004 et 2017



► Encadré 1 - Disparités de revenus et leur évolution dans les métropoles comparables

En 2017, dans la métropole nantaise, la part des personnes aux plus hauts revenus (40 %) est comparable à celles des métropoles de Bordeaux, Rennes et Toulouse ► **méthodologie**. En revanche, elle est plus élevée que dans les métropoles de Montpellier, Strasbourg (34 %) et Nice (35 %). Par ailleurs, la métropole nantaise concentre moins de personnes aux revenus les plus bas (10 %) que les métropoles comparables. L'écart est particulièrement marqué avec les métropoles de Montpellier (16 %) et Strasbourg (17 %) où les parts des habitants aux revenus les plus bas sont les plus élevées des sept métropoles.

De 2004 à 2017, à Nantes Métropole, la part des personnes aux plus hauts revenus augmente de 10 points, soit une croissance plus soutenue que dans les métropoles comparables. En effet, la hausse s'étend de +4 points dans la métropole de Strasbourg à +9 points pour celle de Bordeaux.

Comme à Nantes Métropole, la part des personnes aux revenus les plus bas est stable dans les métropoles de Bordeaux et Toulouse. En revanche, elle augmente dans les métropoles de Rennes et Strasbourg (+3 points). Cela induit une forte augmentation des inégalités dans ces métropoles, nettement plus marquée qu'à Nantes Métropole. La part des habitants aux revenus les plus bas diminue légèrement à Montpellier et à Nice, mais elle y était relativement élevée en 2004.

mais de façon un peu moins prononcée. Elle reflète la profonde mutation de la structure des emplois et du système productif qui s'opère depuis une trentaine d'années avec, en outre, l'émergence de nouvelles technologies, des innovations croissantes et l'automatisation des chaînes de production.

À l'autre extrémité de la distribution des revenus, la part des personnes aux revenus les plus bas, c'est-à-dire correspondant au 1^{er} décile de 2004, est stable dans la métropole. Pourtant, leur nombre augmente, mais à un rythme proche de la croissance démographique de la métropole.

Par ailleurs, le nombre et la part des personnes aux revenus modestes, c'est-à-dire qui appartiennent aux 2^e, 3^e et 4^e déciles de 2004, diminuent. Dans une situation intermédiaire, la part de personnes ayant des revenus médians ou légèrement supérieurs (5^e, 6^e et 7^e déciles de 2004) reste relativement stable et leur nombre augmente à un rythme proche de l'ensemble de la population de Nantes Métropole.

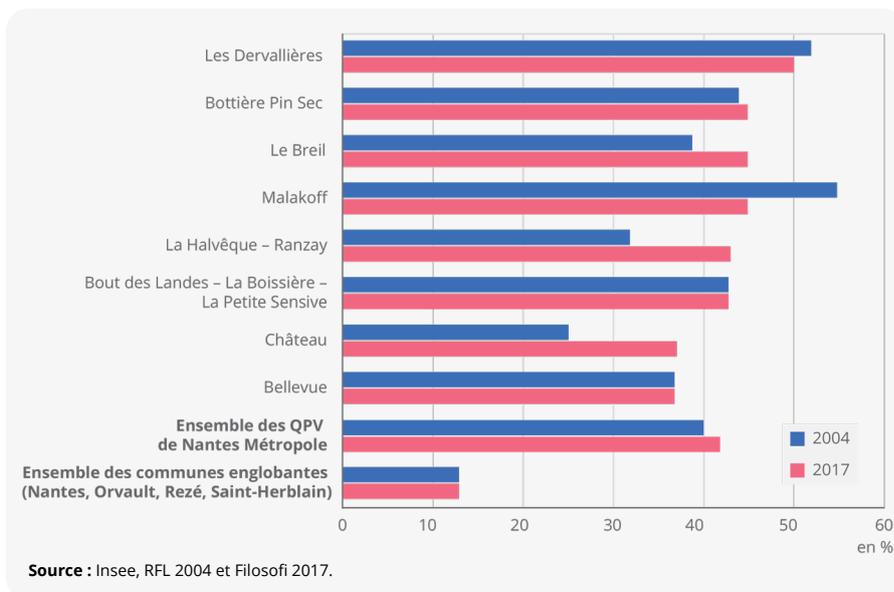
Ainsi, la suite de l'étude distingue et analyse quatre groupes de personnes pour lesquels les revenus évoluent de façon proche ► [méthodologie](#).

Des inégalités plus marquées que dans le reste du département

En 2017, la métropole nantaise concentre davantage d'habitants dont les revenus sont situés aux extrémités de la distribution que le reste de la Loire-Atlantique. En effet, les parts des personnes aux revenus les plus bas et aux revenus les plus hauts y sont nettement plus élevées : respectivement 10 % et 40 %, comparé à 6 % et 30 % dans le reste du département.

La forte présence des personnes aux revenus les plus hauts dans la métropole est notamment liée à la part des cadres deux fois plus élevée que dans le reste du département : 12 % contre 5 %. Les prix immobiliers élevés reflètent cette surreprésentation. De fait, les habitants aux revenus moyens ou modestes ont plus de difficultés à s'y loger. La pauvreté plus marquée dans la métropole est en partie liée à la part de personnes au chômage plus élevée que dans le reste du département (7 % contre 5 %) et à une offre de logements dans le parc social plus abondante. À l'inverse, les personnes aux revenus modestes et celles aux revenus médians ou légèrement supérieurs résident moins souvent dans la métropole : respectivement 22 % et 28 %, contre 28 % et 36 % dans le reste du département. Les inégalités sont ainsi plus

► 2. Part des personnes aux revenus les plus bas dans les QPV en 2004 et 2017



marquées à Nantes Métropole : en 2017, le rapport entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres y est de 5,6 contre 3,5 dans le reste du département.

De plus, entre 2004 et 2017, les disparités augmentent à Nantes Métropole, alors qu'elles diminuent dans le reste du département. En effet, dans le reste de la Loire-Atlantique, les parts des personnes aux revenus les plus bas et aux revenus modestes diminuent de manière significative (respectivement -2 points et -14 points), tandis que la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs augmente de 5 points.

Les évolutions sont différentes à Nantes Métropole, où la part des revenus les plus bas est stable et celle des revenus modestes baisse de 8 points. La part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs baisse légèrement (-2 points). Enfin, la hausse observée sur les plus hauts revenus est identique à Nantes Métropole et dans le reste du département (+10 points).

Davantage de personnes aux revenus les plus bas dans les QPV

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont par définition des territoires où la pauvreté est la plus présente. Ainsi, en 2017, dans les QPV de Nantes Métropole, la part des personnes aux revenus les plus bas est trois fois plus élevée (42 %) que dans les villes englobantes qui les accueillent (Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain) ► [figure 2](#). Les populations aux revenus modestes sont aussi plus présentes dans les QPV : 38 % contre 23 % dans l'ensemble

des villes englobantes. En revanche, les personnes aux revenus médians, légèrement supérieurs ou les plus élevés sont très peu présentes dans les QPV : respectivement 15 % et 5 %, contre 26 % et 38 % dans l'ensemble des villes englobantes.

En 2017 comme en 2004, les QPV restent des territoires de résidence pour les ménages en situation de précarité financière et l'écart semble se creuser avec le reste de la métropole. Sur cette période, la part des personnes aux revenus les plus bas augmente de 2 points dans les QPV, alors qu'elle stagne dans l'ensemble des communes englobantes. La part des populations aux revenus modestes diminue moins dans les QPV que dans l'ensemble des villes englobantes : -5 points contre -7 points. Enfin, la part des personnes aux plus hauts revenus augmente dans les QPV (+2 points), même si cette hausse est moins rapide que celle des villes englobantes (+9 points).

Malakoff et Les Dervallières : une hausse modérée des revenus

La composition de certains QPV évolue vers davantage de mixité sociale, même si le profil des habitants reste très éloigné de la moyenne de la métropole nantaise. Ainsi, de 2004 à 2017, la part des personnes aux revenus les plus élevés augmente de 5 points à Malakoff et de 2 points aux Dervallières. La part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs est aussi en hausse : +4 points à Malakoff et +3 points aux Dervallières. Par ailleurs, la part des populations aux revenus modestes est stable à Malakoff, alors qu'elle diminue de 3 points aux Dervallières.

Enfin, les personnes aux revenus les plus bas résident de moins en moins souvent dans ces QPV. Leur part diminue de 10 points à Malakoff et de 2 points aux Dervallières. Ces quartiers ont notamment bénéficié de l'arrivée de catégories sociales plus mixtes, en lien avec la diversification de la production de logements neufs et la politique de réorientation de l'attribution des logements sociaux vers des populations plus aisées. Au-delà des logements, le parcours résidentiel des populations est accompagné par l'aménagement urbain et la restructuration du quartier (services, équipements).

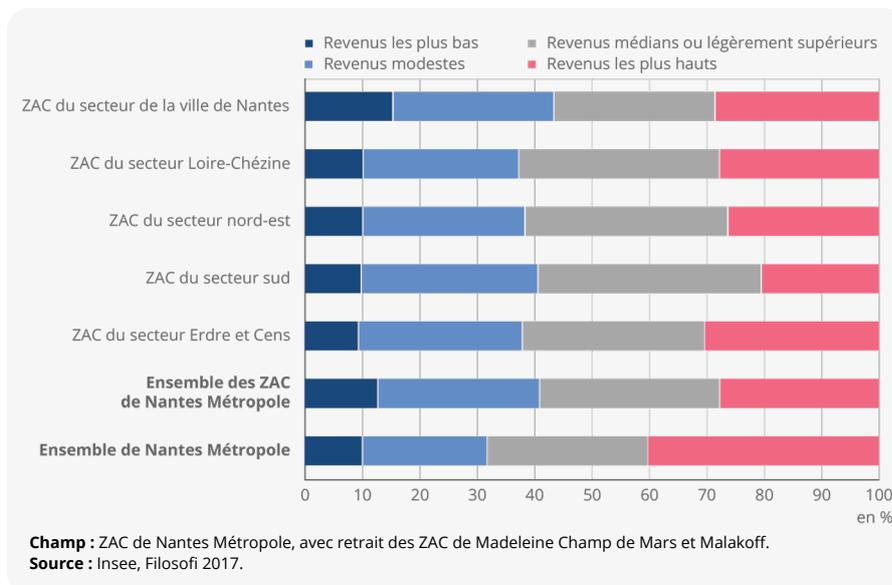
A contrario, la part des personnes aux revenus les plus bas progresse à Château, La Halvêque-Ranzay et Le Breil : respectivement +12 points, +11 points et +7 points. La part des populations aux revenus modestes diminue aussi : -11 points à Château, -9 points à La Halvêque-Ranzay et -6 points au Breil. Concomitamment, la part des personnes aux revenus médians, légèrement supérieurs et les plus élevés est en quasi-stagnation. Des projets urbains sont en cours, notamment à Château, pour enrayer cette paupérisation.

Les évolutions sont moins marquées dans les autres QPV, même si elles vont dans le sens d'une redistribution des revenus à la hausse, à l'image de l'évolution globale dans la métropole. La part des personnes aux revenus les plus bas est quasiment stable à Bellevue et Bout des Landes-La Boissière-La Petite Sensive, alors qu'elle augmente de 2 points à Bottière Pin Sec. La part des populations aux revenus modestes diminue dans ces trois QPV (de -3 points à -4 points). Par ailleurs, la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs augmente de 3 points à Bout des Landes-La Boissière-La Petite Sensive et celle des habitants aux revenus les plus élevés croît de 3 points à Bellevue.

Davantage de mixité dans les ZAC

En 2017, dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) de Nantes Métropole, les populations aux revenus modestes sont plus présentes qu'en moyenne dans la métropole : 28 % contre 22 % ► **figure 3**. Il s'agit en effet de quartiers dans lesquels la politique d'aménagement est

► 3. Part des habitants des ZAC par groupe de revenus et par secteur en 2017



volontairement orientée vers une offre diversifiée de logements. L'objectif est de permettre aux habitants de réaliser leur parcours résidentiel au cœur de la métropole nantaise. Leur part est particulièrement élevée dans les secteurs Erdre et Cens (29 %) et sud (31 %). Dans le secteur Loire-Chézine, elle est plus élevée dans la ZAC Ouest Centre-Ville (29 %) située dans la commune de Couëron. Dans la ville de Nantes, elle est plus élevée dans les ZAC Erdre et Porterie et Bottière Chénaie (31 %).

Les personnes aux revenus les plus bas résident davantage dans les ZAC qu'en moyenne dans Nantes Métropole : 13 % contre 10 %. Elles sont nombreuses dans les ZAC de la ville de Nantes (16 %), notamment dans les ZAC de Bottière-Chénaie (19 %) et Pré-Gauchet (18 %) dont l'aménagement est terminé, et dans la ZAC de l'Île de Nantes (16 %) en cours d'aménagement.

Par ailleurs, la part des personnes aux revenus médians ou légèrement supérieurs est un peu plus élevée dans les ZAC qu'à Nantes Métropole : 31 % contre 28 %. Cette part est particulièrement élevée dans les secteurs sud (39 %), Loire Chézine et nord-est (35 %). Dans le secteur Loire-Chézine, cette part est plus élevée dans la ZAC Ouest Centre-Ville localisée à Couëron (39 %). Cette ZAC est ancienne

et a attiré des familles modestes, parmi lesquelles étaient sans doute peu présents les ménages très pauvres, du fait de la nécessité de posséder une voiture pour se déplacer. Dans la ville de Nantes, cette part est plus élevée dans la ZAC Erdre et Poterie (34 %).

En revanche, les personnes aux revenus les plus élevés sont nettement sous-représentées dans les ZAC par rapport à l'ensemble de la métropole nantaise : 28 % contre 40 %. Tout en restant en dessous de la moyenne métropolitaine, elles sont cependant plus présentes dans le secteur Erdre et Cens (30 %). Dans le secteur Loire-Chézine, leur part est plus élevée dans la ZAC de La Solvardière (34 %) située à Saint-Herblain, où l'offre de logements sociaux et abordables est moins importante que dans les ZAC plus récentes. Et dans la ville de Nantes, elle est plus élevée dans les ZAC Île de Nantes (31 %) et Pré Gauchet (32 %).

Les ZAC encouragent la construction de quartiers mixtes en accueillant des ménages avec tout niveau de revenus. Elles limitent la gentrification qui s'observe à l'échelle de la métropole, avec une offre de logements orientée vers des profils diversifiés. ●

Hélène Chesnel, Louisa Hamzaoui (Insee)

► Encadré 2 - Ségrégation résidentielle dans le pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes

Pour compléter l'analyse par commune et par quartier, il est intéressant d'analyser comment les différents groupes de revenus se répartissent à un niveau géographique fin. La ségrégation mesure la propension des habitants d'une catégorie de revenus à résider dans des quartiers où sont surreprésentées les personnes de cette même catégorie.

En 2017, le niveau de ségrégation du pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes est le 2^e plus élevé parmi les pôles comparables

► **méthodologie**, après celui de Rennes. À l'inverse, la ségrégation est la moins marquée dans le pôle de Nice. Les personnes qui appartiennent aux groupes de revenus des deux extrémités de la distribution (1^{er} et 5^e quintiles) ont tendance à plus se ségréguer que les autres. Elles habitent plus souvent dans des quartiers où vivent des personnes du même groupe qu'elles.

De 2004 à 2017, le niveau de ségrégation augmente dans le pôle de Nantes. Cette hausse le place au 3^e rang des plus fortes augmentations, après les pôles de Rennes et Toulouse. Si la hausse observée dans le pôle de Toulouse présente peu d'écart avec celle du pôle de Nantes, celle mesurée dans le pôle Rennes est plus marquée. La hausse de la ségrégation concerne les personnes de tous les quintiles, excepté celles du 2^e quintile pour lesquelles la ségrégation diminue. Par ailleurs, la hausse de la ségrégation est nettement moins marquée pour les personnes du 5^e quintile.

► Définitions

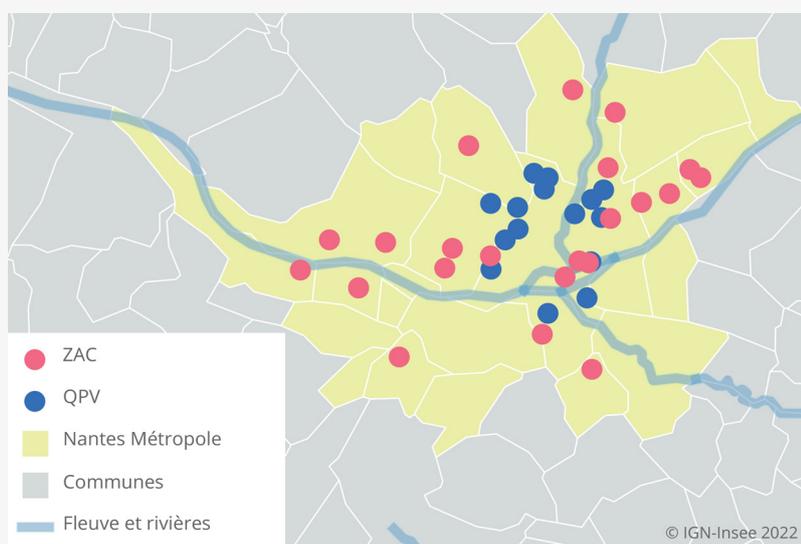
Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Ils sont situés dans des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants en 2011 et comptaient lors de leur découpage au moins 1 000 habitants. Ils se caractérisent par un écart de développement économique et social par rapport au territoire national d'une part, et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent (écart mesuré par le revenu médian par unité de consommation). La métropole de Nantes regroupe 15 QPV. Les **communes englobantes des QPV** sont Nantes, Orvault, Rezé et Saint-Herblain. Les résultats présentés dans cette étude concernent uniquement les QPV d'au moins 1 000 ménages ou 2 000 habitants.

Les **zones d'aménagement concerté (ZAC)** sont les zones territoriales à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains.

Des cartes des QPV et des ZAC sont disponibles sur Insee.fr dans les données complémentaires de l'étude.

Les **déciles** sont les valeurs qui partagent une distribution de salaires, de revenus, etc., en dix parties d'effectifs égaux. Pour une distribution de salaires, le premier décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires et le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

► Localisation des QPV et des ZAC de Nantes Métropole



Source : Nantes Métropole, zones d'aménagement concerté, 2017.

► Pour en savoir plus

- Chesnel H., Hamzaoui L., « De fortes disparités de revenus selon les communes de Nantes Métropole », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 126, juin 2022.
- Chesnel H., Fouchard C., « 400 000 personnes pauvres en 2018, dont 124 000 enfants », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 89, mai 2021.
- Floch J.-M., « Niveaux de vie et ségrégation dans douze métropoles françaises » in *Économie et statistique/Economics and statistics* n° 497-498, p. 73-97, février 2018.
- Houdré C. et al., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté » in *Insee Références - Les revenus et le patrimoine des ménages* Édition 2012, juillet 2012.

► Méthodologie

L'évolution des parts des personnes dans les déciles de revenus de 2004 à 2017 est calculée à seuils de déciles constants établis en 2004 sur le périmètre de Nantes Métropole, et en tenant compte de l'inflation. Les seuils des déciles 2017 correspondent donc aux seuils de 2004 augmentés du taux d'inflation sur la période. Cette méthode est similaire à celle utilisée pour la pauvreté ancrée dans le temps. Les revenus pris en compte sont les revenus annuels déclarés du ménage rapportés au nombre d'unités de consommation (UC). Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Les déciles de revenus ont été regroupés en quatre catégories, au regard de l'évolution de la répartition des personnes :

- les revenus les plus bas : 1^{er} décile (moins de 8 000 euros par an en 2017). Cette approche est différente de la définition habituelle de la pauvreté, qui touche 12,2 % des habitants de Nantes Métropole en 2019 ;
- les revenus modestes : 2^e, 3^e et 4^e déciles (de 8 000 à moins de 17 800 euros par an en 2017) ;
- les revenus médians ou légèrement supérieurs : 5^e, 6^e et 7^e déciles (de 17 800 à moins de 26 300 euros par an en 2017) ;
- les revenus les plus hauts : 8^e, 9^e et 10^e déciles (26 300 euros ou plus par an en 2017).

Les **métropoles comparables à Nantes Métropole** en nombre d'habitants sont les métropoles de Bordeaux, Montpellier, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse. De même, les **pôles comparables au pôle principal de l'aire d'attraction de la ville de Nantes** sont les pôles principaux des aires d'attraction des villes précédemment citées.

La **ségrégation** est évaluée par l'indice de Theil. Il mesure l'écart de mixité entre les habitants du pôle de l'aire d'attraction de la ville de Nantes et celle de chaque carreau du pôle (carreaux de 200 mètres de côté et de 20 ménages ou plus). Les habitants sont répartis en 5 groupes de revenus (par quintile). Les écarts de mixité sont pondérés par le nombre d'habitants de chaque carreau.

► Encadré Partenaires

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et Nantes Métropole.